

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 4(a) de l'ordre du jour

CX/PR 15/47/3
Mars 2015

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES
47^e session
Pékin, République Populaire de Chine, 13-18 avril 2015

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA FAO ET DE L'OMS EN PLUS DES ACTIVITÉS DE LA JMPR 2014

(Préparé par la FAO et l'OMS)

Soumission harmonisée des données de surveillance chimiques

1. Le système GEMS/Aliments est une plateforme sur le web conçue pour faciliter le partage des données de surveillance chimique (<https://extranet.who.int/gemsfood/>). Le site est accessible à toutes les institutions nationales désireuses d'appuyer la procédure d'analyse de risque, par exemple le Conseil scientifique FAO/OMS et le Codex Alimentarius.

2. Dans le système Codex, le principal utilisateur des données GEMS est le CCCF (Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments) parce que les limites maximales (LM) pour les contaminants chimiques alimentaires sont basées sur les données de surveillance alors qu'au contraire, l'établissement de LMR pour les résidus de pesticides est fondé sur les essais contrôlés sur les résidus. Cependant dans le contexte de l'évaluation des résidus de pesticides provenant des sources environnementales autres que l'usage de pesticide directement ou indirectement sur le produit, la JMPR établit des Limites maximales de résidus d'origine étrangère (LMRE) qui sont estimées à partir des données de résidus générées dans les programmes de surveillance alimentaire. Dans l'évaluation de données de surveillance pour les LMRE, la JMPR doit décrire la source de surveillance ainsi que les informations pertinentes conformément au Manuel de la FAO¹ comprenant :

1. Une description du produit conformément à la classification Codex ;
2. Les méthodes analytiques utilisées, leur caractéristiques de performance (LOD, LOQ reproductibilité, niveau de dopage avec les récupérations correspondantes, les références bibliographiques pour la méthode appliquée ou description de la méthode si elle n'est pas publiée;
3. Le statut d'accréditation des laboratoires d'essais ;
4. L'année de l'analyse ;
5. Les agences qui fournissent les données et si disponibles ;
6. La taille de l'échantillon de laboratoire (ceci est particulièrement important pour les produits agricoles bruts).

Ces conditions obligatoires restent similaires en cas d'une soumission par le système GEMS.

3. La FAO et l'OMS aimeraient encourager la soumission de données de surveillance pour tous les produits chimiques y compris les résidus de pesticides, si appropriés. Ce système présentera les avantages suivants :

- Faciliter la soumission des données par le biais d'un site web convivial ;
- Garantir le contrôle de qualité par rejet des données incomplètes ;
- Faciliter l'extraction des données et l'analyse par un expert de la JMPR ;
- Garantir la durabilité du stockage des données.

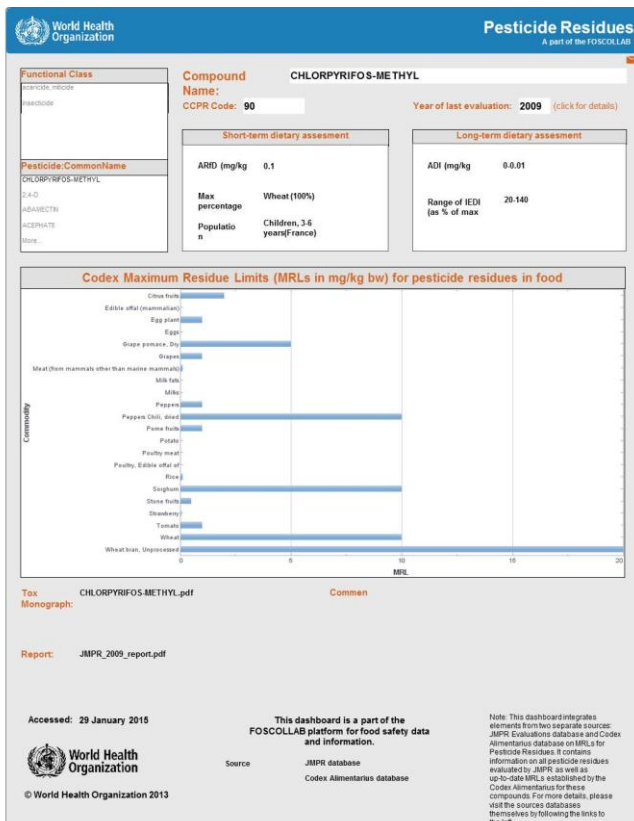
¹ <http://www.fao.org/agriculture/crops/core-themes/theme/pests/jmpr/jmpr-docs/en/>

Amélioration de l'accès aux données

4. En 2014, l'OMS a aussi amélioré les outils disponibles pour les États membres leur permettant d'accéder aux données et informations². En particulier, l'OMS a lancé un « tableau de bord des pesticides » affichant les valeurs de référence toxicologique clé pour tous les pesticides évalués par la JMPR (soit, DJA et DrfA), le niveau d'exposition chronique et alimentaire aiguë et les LMR adoptées par le CCPR (illustration 1).

5. L'OMS a aussi lancé un accès convivial aux régimes grappes GEMS, permettant d'afficher les données chiffrées de consommation pour chaque produit dans chacune des 17 grappes (illustration 2).

Illustration 1: Tableau de bord des pesticides



² <http://www.who.int/foodsafety/databases/en/>

